



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attention: Karen Moore
Mail Stop /Arrêt postal 15
73 chemin / Leikin Drive,
Ottawa, ON K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les colis et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

SOLICITATION AMENDMENT

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

MODIFICATION DE L'INVITATION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone:
()

Facsimile No. – No de télécopieur:
()

Title-Sujet Construction Management (CM) Services – Pangnirtung Detachment / Services de gestion de la construction – Détachement de Pangnirtung		Amendment No. – No Modification 005
Solicitation No. - No. de l'invitation 201804832	Date 14 mars 2018	
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201804832		
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin At/à 02:00pm EDT/HAE On/le 19 mars 2018		
F.O.B. - F.A.B. Destination/destinations		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Karen Moore – Gestionnaire, Construction et biens immobiliers		
Telephone No. - No de téléphone 613-843-4886	Fax No. - N° de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein / Voir aux présentes		
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes		
Delivery Required - Livraison exigée: See Herein/Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



Modification: 005

Cette modification 005 à la DP a pour but de:

- (A) Préciser les modifications apportées à la DP.
- (B) Répondre aux questions relatives à la DP.

(A) CHANGEMENTS

Changement 6

À l'annexe A Cadre de référence, 2.1.2 Plan des avantages pour les Inuits :

Supprimer :

1. Dans les trente (30) jours suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit présenter un plan définitif des avantages pour les Inuits au représentant du Ministère aux fins d'approbation. Le plan définitif des avantages pour les Inuits, établi à partir de l'ébauche de plan des avantages pour les Inuits présenté dans la soumission de l'entrepreneur (exigence obligatoire 3), doit satisfaire aux exigences de l'annexe E – Exigences relatives aux avantages pour les Inuits. Dans le plan définitif, les avantages minimaux doivent être au moins égaux à ceux de l'ébauche présentée dans la soumission de l'entrepreneur.

Insérer :

1. Dans les trente (30) jours suivant l'attribution du contrat, ou une autre date approuvée par le représentant organisationnel, l'entrepreneur doit présenter un plan définitif des avantages pour les Inuits au représentant organisationnel aux fins d'approbation. Le plan définitif des avantages pour les Inuits, établi à partir de l'ébauche de plan des avantages pour les Inuits présenté dans la soumission de l'entrepreneur (exigence obligatoire 3), doit satisfaire aux exigences de l'annexe E – Exigences relatives aux avantages pour les Inuits. Dans le plan définitif, les avantages minimaux doivent être au moins égaux à ceux de l'ébauche présentée dans la soumission de l'entrepreneur.

À l'annexe E Exigences relatives aux avantages pour les Inuits, 3. Plan d'avantages pour les Inuits:

Supprimer :

Conformément à l'exigence obligatoire n° 3 de l'appendice 2 – Critères d'évaluation, les soumissionnaires doivent accompagner leur soumission d'une ébauche de Plan des avantages pour les Inuits. Conformément au paragraphe 2.1.2 de l'annexe A, dans les 30 jours suivants l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remettre la version définitive de son Plan des avantages pour les Inuits aux fins d'approbation par le représentant du Ministère. Cette version est dérivée de l'ébauche qu'il a remise avec sa soumission (en réponse à l'exigence obligatoire 3) et doit respecter les exigences décrites dans la présente annexe.

Insérer :

Conformément à l'exigence obligatoire n° 3 de l'appendice 2 – Critères d'évaluation, les soumissionnaires doivent accompagner leur soumission d'une ébauche de Plan des avantages pour les Inuits. Conformément au paragraphe 2.1.2 de l'annexe A, dans les 30 jours suivants l'attribution du contrat, ou une autre date approuvée par le représentant organisationnel, l'entrepreneur doit remettre la version définitive de son Plan des avantages pour les Inuits aux fins d'approbation par le représentant organisationnel. Cette version est dérivée de l'ébauche qu'il a remise avec sa soumission (en réponse à l'exigence obligatoire 3) et doit respecter les exigences décrites dans la présente annexe.



À l'annexe 2 Critères d'évaluation, 2 Exigences obligatoires, Exigence obligatoire no 3 : Ébauche de Plan des avantages pour les Inuits :

Supprimer : *Remarque à l'intention des soumissionnaires : Conformément au paragraphe 2.1.2 de l'annexe A, l'entrepreneur doit, dans les 30 jours suivants l'attribution du contrat, remettre une version définitive du Plan des avantages pour les Inuits aux fins d'approbation par le représentant du Ministère. Cette version, dérivé de l'ébauche qu'il a remise avec sa soumission en réponse à l'exigence obligatoire 3, doit respecter les exigences décrites dans l'annexe A – Exigences relatives aux avantages pour les Inuits. Les avantages minimaux contenus dans la version définitive du Plan des avantages pour les Inuits ne doivent pas être inférieurs à ceux présentés dans l'ébauche remise en réponse au critère O3.*

Insérer : *Remarque à l'intention des soumissionnaires : Conformément au paragraphe 2.1.2 de l'annexe A, l'entrepreneur doit, dans les 30 jours suivants l'attribution du contrat, ou une autre date approuvée par le représentant organisationnel, remettre une version définitive du Plan des avantages pour les Inuits aux fins d'approbation par le représentant organisationnel. Cette version, dérivé de l'ébauche qu'il a remise avec sa soumission en réponse à l'exigence obligatoire 3, doit respecter les exigences décrites dans l'annexe A – Exigences relatives aux avantages pour les Inuits. Les avantages minimaux contenus dans la version définitive du Plan des avantages pour les Inuits ne doivent pas être inférieurs à ceux présentés dans l'ébauche remise en réponse au critère O3.*

Changement 7

À l'annexe A Cadre de référence, 1.5 Calendrier du projet, 1.5.2 Liste des jalons du projet :

Insérer :

1.1	DT Visite du chantier	Avril 2018
-----	-----------------------	------------

(B) QUESTIONS

Question / Réponse #	QUESTION	RÉPONSE
QR10	L'annexe E, intitulée Plan des avantages pour les Inuits, nécessite que nous fournissions des détails clairs sur notre contenu inuit, y compris des détails sur les travaux devant être effectués par le titulaire de chaque poste à pourvoir par un Inuit. Il n'est pas facile de présenter un tel plan sans avoir une conception et un plan exact, car nous ne savons pas où certains éléments seront terminés (à l'usine ou sur les lieux). Quel degré de précision attendez-vous en ce qui concerne les détails? Veuillez fournir des clarifications à cet égard.	Conformément à l'appendice 2 – Critères d'évaluation, Exigence obligatoire n° 3, vous devez fournir l'ébauche d'un Plan des avantages pour les Inuits dans votre réponse à la demande de propositions. Veuillez ajouter un renvoi vers le changement n° 6 de la présente modification à la demande de soumissions.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES & CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.